Vote électronique : une ambition mal gérée dans la modernisation de la démocratie

Après le tournant du millénaire, l'euphorie déclenchée par les succès de la numérisation a également affecté le domaine de la démocratie dans l'administration. Les attentes élevées et les enquêtes positives les nourrissent depuis longtemps. Le vote électronique en tant que projet informatique a été réglementé et mis à la disposition des cantons intéressés disposant d'installations d'essai. Les attentes les plus importantes ont dû être à nouveau abandonnées. Malgré la longue phase de test, ces résultats n'ont eu aucune conséquence, car l'esprit du temps seul est évidemment suffisant pour faire avancer ce projet prestigieux. Toutefois, le scepticisme à l'égard de la sécurité est à la hausse depuis l'année dernière en raison de l'apparition d'une opposition compétente. La critique de l'approche, du concept technique et de la compréhension démocratique de ce projet est saluée. Les comparaisons avec d'autres pays et les comparaisons avec le statu quo sont délicates, mais sont proposées à plusieurs reprises. Tous les arguments en faveur de la nécessité sont, bien entendu, soumis aux règles du jeu démocratique. Mais la connaissance de la sécurité du vote et du dépouillement est cruciale pour le match. Un vote électronique incertain ne semble pas être majoritaire, ou du moins pas partout. La confiance est l'élément central, et des informations détaillées doivent encore être fournies à ce sujet. La Chancellerie fédérale se réfère aux règles démocratiques du jeu dans la lutte pour la confiance. Les vrais arguments réels des partisans sont faibles.

Le vote électronique est considéré comme un simple acte administratif

Au début, le vote électronique était considéré comme un souci légitime d'optimiser l'administration par la numérisation afin d'accroître l'efficacité (e-gouvernement). L'équation administration=citoyen+papier+état a conduit à ce classement finalement malheureux, car le bulletin de vote est aussi formellement un formulaire. Mais le fait qu'il s'agisse des droits souverains du peuple, où le bon déroulement des événements joue un rôle extrêmement délicat, s'est longtemps perdu dans la splendeur des intentions de modernisation.

Malheureusement, il est très difficile pour l'administration d'inverser des classifications erronées. Cela pourrait conduire à des changements organisationnels et donc à des complications internes qu'il ne faut pas négliger. Une fois sur la route avec un projet aussi prestigieux, long et complexe que le vote électronique CH, la résistance à vouloir changer cela est encore plus difficile. Comme cette institution spéciale a lieu à la tête de l'Etat, il n'y aurait que le Conseil fédéral, qui pourrait y mettre fin ou la modifier. Il n'y a apparemment pas de volonté politique, de priorité ou d'idée pour le moment que le vote électronique serait un projet informatique spécialisé et que ces projets spécialisés devraient plutôt se dérouler dans des services informatiques spécialement responsables.

La Chancellerie fédérale n'est pas un fournisseur informatique ou un service d'achat.

L'idée est répandue dans de nombreux bureaux fédéraux : "Nous" nous procurons une solution informatique à "notre problème". Il y a cependant 2 services d'achat fédéraux et 2 fournisseurs informatiques fédéraux qui devraient "réellement" le faire : armasuisse et OFCL d'une part et OFIT et BAC d'autre part. Bien qu'il y ait là de nombreuses compétences spécialisées, ils ont une conception

stricte de la gestion de projet et de la sécurité informatique, qui se rapprochent souvent trop des idées et des besoins des bureaux et sont donc souvent considérés comme des obstacles et des complicateurs. C'est ainsi que les offices gèrent eux-mêmes le projet informatique, tant que le CDF ne surveille pas les offices en raison d'éventuelles imprécisions formelles.

Par exemple, dans la gestion de projets chez les fournisseurs informatiques, les installations de test ne sont jamais mises en place avec 30% des clients dans l'environnement productif, tout comme elles ne le sont jamais dans les entreprises et l'industrie. Les durées des projets de 18 ans et plus ne sont connues que pour les grands projets d'armement ayant des implications internationales, mais pas pour les projets informatiques. Là, il est également le devoir de développer des concepts de sécurité globaux, qui doivent être convenus et acceptés par toutes les parties prenantes.

Il n'est donc pas surprenant que la Chancellerie fédérale gère seule le projet et négocie avec des organes d'experts externes en matière d'expertise (BFH) avec les prestataires et les cantons, puisque l'accent est principalement mis sur la réglementation juridique de ces procédures. Ce genre de tâches y sont, bien sûr, traitées de la manière la plus efficace.

Les prémisses d'un référendum pour l'individu

Le vote ne peut pas être simplement considéré comme un processus d'affichage sur papier, il va beaucoup plus loin en abordant le débat sur les arguments politiques POUR et CONTRE. Ce travail domine le processus à tel point que le processus de réglage n'est pas une complication. De plus, le vote comporte une composante rituelle qui est très importante pour notre communauté. Cliquer trop rapidement sur une réponse a à voir avec la culture d'aujourd'hui du Like, mais rien de commun avec notre tradition de vote.

La confiance dans le comptage est l'alpha et l'oméga de la démocratie. La compréhension de tous les processus en est la base : (1) Les journaux de processus sont documentés, (2) Les personnes responsables peuvent être identifiées et (3) les vérifications ne nécessitent pas un niveau plus élevé d'expertise spécifique.

Avec le vote électronique, tout est complètement différent : les experts contrôlent les processus, ils sont les seuls à posséder les connaissances spécialisées nécessaires et à ne pouvoir évaluer que l'authenticité du résultat global. Il ne s'assure même pas que les personnes présentes possèdent toutes les connaissances nécessaires pour faire l'évaluation correctement. Même pour cette évaluation, les responsables cantonaux ne disposent pas des connaissances de base nécessaires. Comment les responsables, comme la commission électorale, devraient-ils être en mesure d'assumer leurs responsabilités ? Le problème peut être identifié par le manque de traçabilité. Le fait de réaliser que c'est toujours le cas dans la numérisation ne devrait pas être une justification suffisante pour le vote électronique. L'enjeu est trop important.

L'évaluation des besoins au moyen d'enquêtes

Après que le vote électronique a été mis en place dans l'e-gouvernement - ce qui est largement incontesté - la question se pose naturellement de savoir quels profils sont les plus susceptibles d'être choisis par POUR et lesquels par CONTRE. Et puis il y a la question de savoir quels arguments sont utilisés pour déterminer la réponse dans chaque cas.

Une autre question importante serait celle du poids des arguments respectifs en faveur du renforcement de la démocratie. Il s'est avéré que les arguments POUR n'étaient en fait plus que quelques-uns lorsque les espoirs initiaux ont été mesurés par rapport à la réalité.

Voilà les arguments que sont mentionnés :

#	Argument	Importance pour le renforcement de la démocratie	Référence à la réalité
1	Augmentation des droits de vote (en particulier pour les jeunes)	4	Non-existante
2	Gestion des économies de coûts	3	Non-existante
3	Renonciation au papier et protection de l'environnement	3	Non-existante
4	Simplification du processus de réglage	3	Non-existante
5	Solution pour Suisses de l'étranger	2 (minorité)	Existante
6	Spirit du temps	2	Existante
7	Éviter les recomptages et les entrées erronées	1	Existante
8	Solution pour les personnes handicapées	1 (minorité)	Existante
#	Argument	Warum kein Realitätsbezug?	
1	Augmentation des droits de vote (en particulier pour les jeunes)	Déterminé à l'issue des phases de test.	
2	Gestion des économies de coûts	Les coûts de sécurité informatique sont supplémentaires, considérables et très difficiles à calculer. Les économies sont marginales	
3	Renonciation au papier et protection de l'environnement	Le canal papier fait partie du dispositif de sécurité et ne peut pas être omis.	
4	Simplification du processus de réglage	La vérification compliquée ne l'emporte pas sur la marche à suivre pour se rendre à la boîte aux lettres.	

Les arguments les plus importants se sont révélés n'avoir aucun rapport avec la réalité et les vrais arguments sont les revendications des minorités; peu d'entre eux ont vraiment besoin du vote électronique, mais beaucoup le veulent quand même. L'idée est qu'il s'intègre parfaitement dans les simplifications du monde numérique. En raison de l'ignorance, les procédures de test compliquées sont considérées à tort comme des éléments de base inachevés et non encore optimisés, comme nous l'avons constaté lors de développements informatiques précédents.

Il n'y a rien à dire contre une évaluation des besoins pour légitimer un projet. Toutefois, si les conditions cadres sont si complexes, la réponse dépendra fortement du niveau de connaissance des répondants. Si vous posez la question avant qu'une vaste campagne d'information n'ait été menée, vous n'obtiendrez pas la réponse qui serait donnée dans un véritable référendum. Parce que les gens qui votent vraiment s'occupent beaucoup plus efficacement des questions qu'un sondage. Jusqu'à présent, rien n'indique qu'il en serait autrement pour les électeurs électroniques. Mais si cela devait se produire un jour, le vote électronique serait un objectif du premier ordre pour la démocratie. D'autre part, il n'y a aucune preuve d'une augmentation du nombre de votes exprimés.

Un autre problème est la nature fréquente des questions suggestives dans les enquêtes qui obtiennent la réponse à l'avance, surtout chez les personnes qui sont confrontées à cette question pour la première fois. Lequel d'entre eux répondrait simplement non à la question : "Voudriez-vous pouvoir voter avec votre téléphone portable" s'il n'avait pas déjà traité la question en détail ? Pour cette raison, le sondage de 2016 avait un ratio de 70:30 en faveur des promoteurs. À l'époque, l'argument no 4 était le plus souvent mentionné. Une nouvelle enquête menée en 2018 auprès des cantons, qui commencent à se positionner différemment, a montré que l'argument du « spirit du temps » reste le plus important pour les partisans, mais seulement à condition qu'ils aient confiance dans la sécurité du système électoral. Si tel n'est pas le cas, tous les autres arguments sont secondaires.

Haute stylisation pour un projet de prestige

Il est donc problématique de lancer des projets ayant des conséquences politiques d'une telle ampleur sur la base de telles enquêtes. Les tests lancés en 2004 auraient pu être poursuivis « au petit feu » jusqu'à ce que les conditions juridiques et politiques soient en place. Mais maintenant que le projet de prestige a été poussé à l'extrême, l'administration ne peut plus faire marche arrière à partir de sa propre vision, la perte de visage serait trop grande.

Il est également important de mentionner le puissant lobby des Suisses de l'étranger au Parlement, qui a toujours défendu avec véhémence l'introduction rapide du vote électronique. Avec le slogan "la sécurité avant la vitesse", le chancelier a contré les avancées trop impétueuses. Malheureusement, la longue durée des opérations de test n'a rien changé au concept général de la sécurité, aujourd'hui douteux. Avec l'arrivée de l'hostilité en 2017, des préoccupations concrètes en matière de sécurité ont été soulevées. Aujourd'hui, le chancelier fédéral se trouve dans une "guerre" à deux fronts qui conduit chaque argument à l'un de ses adversaires.

C'est pour cette raison que l'on n'entend du côté officiel que les arguments: si le peuple n'a pas confiance dans le vote électronique, il est rejeté. Les effets d'épargne, la participation aux votes et la question des Suisses de l'étranger ne sont plus mentionnés; ils ne sont plus importants si la confiance fait défaut.

Mais la question de savoir d'où devrait venir la confiance, si ce n'est par le biais de campagnes qui excluent les questions de sécurité, reste ouverte. La vérification qui est constamment mise en avant - puisqu'elle n'est pas entièrement mise en œuvre - n'est certainement pas un argument suffisant pour les experts en cybermenaces, ni une référence possible aux développements futurs de l'informatique.